

FICHE D'INSCRIPTION – GROUPE

LA CARTE GROUPE EST ACCORDEE GRATUITEMENT AUX INSTITUTIONS,
ASSOCIATIONS ET ASSISTANTES MATERNELLES DE LA VILLE DE BESANCON

Sous réserve que ce formulaire soit rempli, signé et tamponné.

Les institutions et associations domiciliées hors de la commune de Besançon ne peuvent disposer d'une carte groupe.

B A M BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES MUNICIPALES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Type : Crèche Association Service municipal
 Assistante maternelle indépendante (remplir uniquement les lignes précédées de *)
 Autre institution (préciser) :

NOM de l'établissement :

Adresse : N°..... Rue :

Code Postal : Commune :

N° téléphone : E-mail :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION N° bibliothèque de rattachement : N° carte :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION OU LE DIRECTEUR DU SERVICE OU DE LA COLLECTIVITE

M. Mme Mlle NOM : Prénom :
Code Postal : Commune :

N° téléphone : Fixe : Portable :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DU GROUPE

* M. Mme Mlle NOM : Prénom :

* Adresse personnelle : N°..... Rue.....

* Code Postal : Commune :

* N° téléphone : Fixe : Portable :

* Nombre de personnes dans le groupe :

*Je soussigné(e) :....., président de l'association/directeur du service ou de la collectivité/assistante maternelle indépendante, autorise la personne désignée ci-dessus comme responsable du groupe à disposer d'une carte au nom de mon association/ma collectivité/ ou en mon propre nom en tant qu'assistante maternelle.

Je m'engage :

- à ce que cette personne n'emprunte de documents que dans le cadre de son activité au sein de l'association ou de la collectivité et non à titre personnel ;
- à remplacer ou rembourser tous les documents détériorés ou non rendus ;
- à ce que cette personne et le groupe dont elle est responsable respecte le règlement intérieur des bibliothèques municipales de Besançon.

Je suis informé que :

- l'inscription des groupes est gratuite et réservée aux seules associations et collectivités de la Ville de Besançon ;
- les prêts pour les bibliothèques (40 documents maximum pour une période de trois mois maximum) seront limités, dans un souci de proximité et d'équilibre des emprunts, à une bibliothèque de rattachement spécifique, désignée par les bibliothèques municipales ; cependant le responsable du groupe pourra emprunter jusqu'à 16 documents sur les 40 dans une autre bibliothèque que celle de rattachement.
- selon la législation en vigueur, les prêts ne pourront en aucun cas concerner des documents audiovisuels (DVD, CD-Rom, DVD-Rom...), sauf ceux du service BibliCité (autorisés aux prêts aux groupes) ;
- ce formulaire d'inscription sera demandé tous les ans.

*Fait à Besançon le

*Faire précéder de la mention "**Lu et approuvé**"

*Signature

Tampon (sauf pour les assistantes maternelles indépendantes)